

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL – REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Bransat</u>	BONNIN Philippe	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
<u>Cessey</u>	DIJOUX Nicole	<u>Noyant</u>	FUSIL Frédéric* PETIOT Yves
<u>Chatel de Neuvre</u>	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	<u>Rocles</u>	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
<u>Chatillon</u>	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	<u>Saulcet</u>	
<u>Contigny</u>	BERTRAND Patrick	<u>Saint Sornin</u>	BECARD Muriel* BRUN Baptiste*
<u>Cressanges</u>	LACARIN Marie-Françoise	<u>Le Theil</u>	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier
<u>Deux-Chaises</u>		<u>Treban</u>	
<u>Lafeline</u>	ROUDIER Bernard	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain
<u>Meillard</u>	ALLEAUME Frédéric	<u>Verneuil</u>	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
<u>Monetay</u>	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		

Absent excusé : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves.

Absent : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. EUGENE Ludwig, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain.

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

*Suppléant

En exercice	38
Présents	25
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204078

OBJET : Annule et remplace la délibération DEL20250925052 - Effacement de dettes – Budget Régie Assainissement – Décembre 2025

M. le Président rappelle au Comité Syndical que par la délibération N° DEL20250925052 du 25-09-2025 la somme de 45.90 € était admise en non-valeur. S'agissant d'une dette liée à une liquidation judiciaire, elle doit être effacée définitivement.

Pour se faire, M. le Président demande au Comité Syndical :

- l'annulation de la délibération DEL20250925052,
- l'acceptation de l'effacement de dettes de l'abonné concerné.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération DEL20250925052 et approuve par la présente décision l'effacement de dettes pour un montant de : **75.90 € TTC**

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES